

# Règlement du Jeu JARDILAND

## « JARDI'VERSAIRE 51 ANS QU'ON FAIT ENTENDRE NOTRE NATURE »

### Article 1 : Organisation du Jeu

JARDILAND SAS, société par actions simplifiée au capital de 167 896 554,71 euros ayant son siège social situé 83, avenue de la Grande armée 75116 Paris et immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 306 844 622 (ci-après, « l'Organisateur ») organise un jeu se déroulant du 24 avril 2024 au 5 mai 2024 inclus, intitulé « JARDI'VERSAIRE 51 ANS QU'ON FAIT ENTENDRE NOTRE NATURE » dans les magasins participant du réseau Jardiland listés en annexe 3 et sur le site internet [www.jardiland.com](http://www.jardiland.com) (ci-après dénommé le « Jeu »), dont les conditions sont décrites dans le présent règlement (ci-après dénommé le « Règlement »).

### Article 2 : Conditions et modalités de la participation

#### 2.1 Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toutes personnes majeures résidant en France métropolitaine, en Suisse, au Luxembourg et/ou en Belgique :

- *En cas de participation en magasin* : ayant effectué un achat dans l'un des magasins participant sans minimum d'achat.
- *En cas de participation sur le site [jardiland.com](http://www.jardiland.com)* : ayant effectué un achat sans minimum d'achat.

Ne sont pas autorisées à participer au Jeu, toutes personnes ayant collaboré à l'organisation du Jeu, ainsi que les membres de leurs familles directes respectives, les salariés du groupe Jardiland, les salariés ou sous-traitants de l'Organisateur ainsi que les salariés des sociétés franchisés et affiliés.

La seule participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du Règlement.

Toute participation frauduleuse et/ou non-conforme au Règlement et/ou comportant des informations inexacts, falsifiées, erronées ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. De même, tout comportement abusif ayant pour conséquence la dénaturation du principe même du Jeu (méthodes, combines, manœuvres permettant de supprimer l'effet de hasard notamment, utilisations de bots ou robots numériques) entraînera la nullité de la participation. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucun gain (ci-après le « Gain »). L'Organisateur se réserve alors le droit de remettre en jeu le Gain qui lui aurait été indûment attribué.

La participation au Jeu est valable :

- *en magasin* : à chaque passage en caisse pendant la durée du Jeu ;
- *sur le site [jardiland.com](http://www.jardiland.com)* : à chaque achat sur le site internet pendant la durée du Jeu ;

Concernant le tirage au sort final : à l'inscription au tirage au sort final avec un code de participation valide, dans la limite de 4 codes de participation valides par foyer (même adresse e-mail), pendant la durée du Jeu.

#### 2.2 Modalités de participation

Le Jeu se déroule du 24 avril 2024 au 5 mai 2024 inclus.

L'Organisateur se réserve la possibilité de modifier / prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

### 2.2.1 Pour participer au Jeu en magasin, il suffit de :

- Effectuer un achat dans l'un des magasins participant (voir en cela la liste des magasins participants en Annexe 3 du Règlement) au Jeu sans montant minimum d'achat;
- Récupérer au moment du passage en caisse, une carte à gratter ;
- Gratter la carte : en cas de Gain, le participant au Jeu (ci-après le « Participant ») est invité à récupérer le Gain directement à l'accueil du magasin participant ou de suivre les instructions indiquées sur la carte à gratter gagnante.

Cela dans la limite des 1 070 000 cartes à gratter à distribuer sur la totalité de la durée du Jeu dans l'ensemble des magasins participant au Jeu.

### 2.2.2 Pour participer au Jeu sur le site internet [jardiland.com](http://jardiland.com), il suffit de :

- Se connecter au site internet [www.jardiland.com](http://www.jardiland.com) avec son compte client ;
- Effectuer un achat sans montant minimum ;
- Après confirmation de paiement du panier, une carte à gratter virtuelle est proposée ; le Participant doit pour cela accepter sans réserve le Règlement de jeu en cochant la case y afférent et le traitement de ses données personnelles dans le cadre du Jeu.
- En cas de Gain, le Participant recevra son Gain via l'adresse e-mail qu'il a utilisé pour passer commande.

### 2.2.3 Pour participer au tirage au sort final, il suffit de :

- En cas de passation d'une commande sur le site [jardiland.com](http://jardiland.com) et suivant la participation décrite au 2.2.2, cocher « Cliquez-ici pour participer au tirage au sort » et valider ; ou suivant la participation décrite au 2.2.1, se connecter au site internet dédié en cliquant sur « Je participe » avec le(s) code(s) de participation présent(s) sur la(es) carte(s) à gratter obtenue(s) en magasin ;
- Le Participant s'inscrit au tirage au sort final en renseignant :
  - o Code de participation (limité à 4 codes de participation par foyer)
  - o Nom
  - o Prénom
  - o E-mail
  - o Numéro de téléphone (facultatif)
- En cas de Gain, le Participant sera recontacté par l'Organisateur par e-mail ou par téléphone à la discrétion de l'Organisateur.

Le tirage au sort final est commun à savoir qu'il s'agit d'un tirage au sort unique pour les Participants ayant participé en magasin et les Participants ayant participé sur le site internet. Le tirage au sort final aura lieu dans les quatre (4) semaines suivant la date de fin du Jeu soit au plus tard le 2 juin 2024.

## **Article 3 : Gains**

La valeur des Gains ne saurait faire l'objet d'aucune contestation quant à son évaluation auprès de l'Organisateur.

### **3.1 Gains de la carte à gratter**

448 588 Gains sont mis en jeu pendant toute la durée du jeu d'une valeur totale de :

4 581 430,56 euros TTC.

La liste des produits (ci-après les « Produits ») susceptibles d'être attribués dans le cadre des cartes à

gratter figure en Annexe 1 au Règlement de jeu.

Pour les magasins participants : la quantité des Gains diffère selon la typologie du magasin et de son nombre moyen de passage en caisse sur la même période. Les stocks ne seront pas renouvelés après épuisement des quantités prévues en Annexe 1.

### **3.2 Gains du tirage au sort**

9 Gains sont mis en jeu lors du tirage au sort final d'une valeur totale de :

2 549 euros TTC.

La liste des Produits susceptibles d'être attribués dans le cadre des cartes à gratter figure en Annexe 2.

## **Article 4 : Remise des gains**

### **4.1 – Dotations physiques remises en magasin**

En cas de Gain de Produits de type - mini plantes, confitures, stickers – (voir en cela le détail en Annexe 1) uniquement gagnables dans les magasins participants, le Gain sera à retirer directement à l'accueil du magasin participant dans lequel l'achat a été effectué sur présentation de la carte à gratter gagnante le jour même du gain ou dans un délai de dix (10) jours à compter de l'obtention du Gain.

### **4.2 – Dotations « bon d'achat »**

En cas de bons d'achats, uniquement gagnables et utilisables en magasin, ceux-ci seront à utiliser dans les conditions figurant au verso de la carte à gratter et sur présentation de cette même carte lors du prochain passage en caisse dans l'ensemble des magasins Jardiland. Les bons d'achats sont valables jusqu'au 31 mai 2024 inclus.

### **4.3 – Dotations dématérialisées**

Des abonnements de trois (3) mois à plateforme de podcasts et contenus audios Majelan sont à activer directement sur la plateforme Majelan via le code qui indiqué sur la carte à gratter.

En cas de gain en magasin, le Participant gagnant est invité à se connecter sur le site [www.majelan.com/activate](http://www.majelan.com/activate) et à compléter le code indiqué sur la carte à gratter.

En cas de gain sur le site jardiland.com, le Participant gagnant recevra un courriel de confirmation de gain avec le code d'activation à renseigner sur ce même site [www.majelan.com/activate](http://www.majelan.com/activate).

Les Participants gagnants ont jusqu'au 5 novembre 2024 pour se connecter sur la plateforme Majelan et activer leur abonnement de trois (3) mois sans engagement.

### **4.4 – Dotations par tirage au sort**

Les Gagnants seront contactés, à l'issue du tirage au sort, à l'adresse électronique ou téléphone mobile indiqués lors de leur inscription (il appartient aux Participants de vérifier la bonne réception du courriel y compris dans les courriers indésirables le cas échéant).

Les Gagnants devront répondre au courriel reçu afin de communiquer leurs coordonnées complètes : nom, prénom, adresse postale et numéro de téléphone, dans les dix (10) jours suivant la réception du courriel, à l'organisateur. Si dans les trente (30) jours suivants la première prise de contact entre le gagnant et l'Organisateur, le Gagnant n'a pas communiqué à l'Organisateur l'ensemble des éléments requis lui

permettant de lui remettre son gain alors celui-ci sera considéré comme perdu. L'Organisateur pourra disposer à sa convenance de la dotation attribuée ; la conserver ou l'attribuer à un Gagnant suppléant.

### **Adresse électronique incorrecte ou numéro de téléphone incorrect**

Si l'adresse électronique et/ou le numéro de téléphone est incorrect ou ne correspondent pas à celui du Participant, ou si pour toutes autres raisons liées à des problèmes techniques, ne permettait pas d'acheminer correctement le courriel de confirmation de gain, l'Organisateur ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable. De même, il n'appartient pas à l'Organisateur d'effectuer des recherches de coordonnées de Participants ne pouvant être joints du fait d'une adresse électronique invalide ou d'un numéro de téléphone erroné.

### **Gains cartes à gratter non retirés**

Les gains devant être retirés à l'accueil des magasins participants et étant non réclamés avant le 15 mai 2024, seront considérés comme restant la propriété des magasins participant.

### **Article 5 : Traitement des données**

Les données nominatives des Participants recueillies dans le cadre de la participation au Jeu internet sont traitées par les sociétés Dentsu Creative France, Sogec Gestion et Cassiop (nom commercial : Kimple), pour le compte de la société JARDILAND SAS dans le cadre de la gestion de l'opération promotionnelle « JARDI'VERSAIRE 51 ANS QU'ON FAIT ENTENDRE NOTRE NATURE » uniquement.

La Société Organisatrice ainsi que les sociétés Dentsu Creative France et Cassiop (nom commercial : Kimple) s'engagent à observer l'ensemble des obligations leur incombant en application du Règlement n°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données (ci-après « le **RGPD** »).

Les traitements effectués par la Société Organisatrice sont réalisés sur la base légale du consentement des participants, et ont pour finalité :

- L'organisation du Jeu ;

Dans le cadre de la réalisation de ces traitements, la Société Organisatrice peut être amenée à communiquer les données à caractère personnel collectées auprès des Participants à ses sous-traitants.

Les données à caractère personnel collectées seront à l'issue du Jeu reprises et utilisées par l'Organisateur afin uniquement de permettre l'envoi des Gains lorsque cela sera nécessaire. Elles ne seront conservées pour une durée supérieure à celle nécessaire au traitement de la participation au Jeu.

Conformément à la loi informatique et libertés en date du 6 janvier 1978 modifiée et le règlement européen sur les données personnelles 2016/679, les Participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, à la portabilité et d'effacement de leurs données ou encore de limitation et d'opposition au traitement

Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse de l'Organisateur : JARDILAND SAS, Service Client, 83, avenue de la Grande armée 75782 Paris cedex 16 ; ou par email à l'adresse : [serviceclient@jardiland.com](mailto:serviceclient@jardiland.com) ou via le formulaire en ligne rubrique « gestion des données personnelles » sur le site [www.jardiland.com](http://www.jardiland.com).

### **Article 6 : Responsabilité**

Le Participant reconnaît et accepte que les obligations de l'Organisateur telles qu'elles découlent du Règlement se limitent à la mise en place du Jeu et à la remise des gains aux Gagnants, selon les critères et modalités définis dans le Règlement.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites, notamment, et sans qu'il s'agisse d'une liste limitative, des performances techniques, des temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer les informations, de l'encombrement du réseau, des

risques d'interruption, des risques liés à la connexion.

L'Organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas de défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, notamment des risques de contamination par des virus qui circuleraient sur le réseau, et de l'absence de certaines données susceptibles d'être détournées.

L'Organisateur n'engage pas sa responsabilité en cas de mauvaise réception ou de non-réception de l'email de confirmation d'un gain quelle qu'en soit la cause.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable si, en cas de force majeure, au sens du code civil français, ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, il était amené à annuler, reporter, prolonger, écourter ou modifier partiellement ou en totalité le Jeu, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Aucune indemnisation ne sera versée à ce titre.

## **Article 7 : Litiges**

Le Jeu et l'interprétation du Règlement sont soumis exclusivement à la loi française.

Tout contrevenant à un ou plusieurs des articles du Règlement sera privé de la possibilité de participer au Jeu, mais également du gain qu'il aura pu éventuellement gagner. Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du Règlement ou qui ne serait pas prévue par celui-ci sera tranchée par l'Organisateur. Toute contestation relative au Jeu ne pourra être prise en charge passé le délai de trois (3) mois à compter de la date limite de participation indiquée plus haut.

En cas de désaccord persistant relatif à l'application et/ou à l'interprétation du Règlement, conformément à l'ordonnance 2015-1033 du 20 août 2015 et au décret n°2015-1382 du 30 octobre 2015 relatifs à la médiation des litiges de la consommation, vous avez le droit de recourir gratuitement au service de médiation de votre choix, dès lors que le litige lié à la consommation n'a pu être réglé à l'amiable avec le Service Client de Jardiland et/ou le magasin participant.

Jardiland SAS a choisi FEVAD. Ce dispositif de médiation peut être joint par voie électronique : [www.fevad.com](http://www.fevad.com) ou par voie postale : Service du Médiateur de la FEVAD dont les coordonnées sont les suivantes ; BP 20015 75362 Paris Cedex 8.

A défaut, compétence est attribuée aux tribunaux compétents.

## **Article 10 : Disponibilité du Règlement**

Le Règlement est déposé chez Maître Elizabeth Fitoussi, S.A.S ORAJURIS, commissaire de justice située 3 rue Jean-Baptiste Marty BP 16 94221 Charenton le Pont.

Il peut être consulté à l'accueil des magasins participant et sur le site internet [www.jardiversaire.com](http://www.jardiversaire.com). Un exemplaire pourra être envoyé en cas de demande écrite envoyée à l'adresse suivante : Service Relation Client Jardiland, 83 avenue de la Grande Armée, 75782 Paris Cedex 16.

Le remboursement du timbre (au tarif lent – lettre de 20 g en vigueur) pourra être obtenu sur simple demande, sous réserve de communication d'un Relevé d'Identité Bancaire.

Le remboursement sera effectué par virement, adressé dans les 60 jours à compter de la date de réception de la demande et dans la limite d'une seule demande par foyer (même nom, même adresse) uniquement dans le cadre du Jeu.

Chaque envoi ne doit comprendre qu'une seule demande de remboursement pour un seul et unique participant (une enveloppe = une demande de remboursement).

## **ANNEXE 1 – Liste des gains cartes à gratter en jeu**

- 26 820 Mini-plantes, valeur commerciale unitaire de 3,50 € TTC, soit 93 870 € de valeur totale TTC
- 3 972 Bons d'achat, valeur commerciale unitaire de 5 € TTC, soit 19 860 € de valeur totale TTC
- 3 624 pots de Confiture extra de mirabelles 320G LES SENS DU TERROIR, valeur commerciale unitaire de 3,15 € TTC, soit 11 415,60 € de valeur totale TTC
- 3 624 pots de Confiture extra de cassis 320G LES SENS DU TERROIR, valeur commerciale unitaire de 2,99 € TTC, soit 10 835,76 € de valeur totale TTC
- 3 624 pots de Confiture extra de poire 320G LES SENS DU TERROIR, valeur commerciale unitaire de 3,15 € TTC, soit 11 415,60 € de valeur totale TTC
- 3 624 pots de Confiture extra de rhubarbe 320G LES SENS DU TERROIR, valeur commerciale unitaire de 3,15 € TTC, soit 11 415,60 € de valeur totale TTC
- 134 100 stickers, valeur commerciale unitaire de 3 € TTC, soit 402 300 € de valeur totale TTC
- 268 200 abonnement Majelan de 3 mois, valeur commerciale unitaire de 14,99 € TTC, soit 4 020 318 € de valeur totale TTC

**→ Soit un total de 4 581 430,56 € de valeur totale TTC**

## **ANNEXE 2 – Liste des gains du tirage au sort**

- 1<sup>er</sup> gagnant :
  - 1 an de Courses chez Jardiland d'une valeur de 1 500€ TTC
- 2<sup>ème</sup> gagnant :
  - 1 salon de jardin « Désirée » ECLOZ d'une valeur commerciale unitaire de 349 € TTC
- 3<sup>ème</sup> au 9<sup>ème</sup> gagnant :
  - 7 cartes cadeaux Jardiland d'une valeur unitaire de 100 € TTC

**→ Soit un total de 2 549 € de valeur totale TTC**

**ANNEXE 3 – Liste des magasins Participants**

Nom magasin	Adresse 1	Adresse 2	Code postal	Ville	Ouverte le dimanche
AGEN	ZAC SUD	86, AVENUE DU MIDI	47 000	AGEN	OUI
ALES	ZAC DU RIEU	CHEMIN DES POMMIERS	30 100	ALES	OUI
AMIENS	SHOPPING PROMENADE - 150 AVENUE DE L'EUROPE	LE FOND DE RAINNEVILLE	80 080	AMIENS	OUI
ANGERS-BEAUCOUZE	CENTRE D'ACTIVITES LOIRIES	ROUTE DE NANTES	49 070	BEAUCOUZE	OUI
ANGOULINS LA ROCHELLE	ZAC DES ORMEAUX		17 690	ANGOULINS SUR MER	OUI
ANSE	ZAC DE LA FONTAINE	2060 Avenue de l'Europe	69 480	ANSE	OUI
AVIGNON - Montfavet	AVENUE CHARLES VALENTE	ZAC DE LA CASTELETTE	84 140	MONTFAVET	OUI
AVRANCHES	PARC DE LA BAIE		50 300	AVRANCHES	OUI
BARJOUVILLE - Chartres	RD 910		28 630	BARJOUVILLE	OUI
BASSUSSARRY	ZAC DU GOLF	IMPASSE DES POTTOKS	64 200	BASSUSSARRY	OUI
BERGERAC	ROUTE D'AGEN		24 100	BERGERAC	OUI
BERNAY	AVENUE DU 8 Mai 1945		27 300	BERNAY	OUI
BESANCON	161 ROUTE DE DOLE		25 000	BESANCON	OUI
BEZIERS	2 AVENUE DES METIERS D'ART		34 500	BEZIERS	OUI
BIDART	RN 10		64 210	BIDART	OUI
BONNEUIL	ZAE PARC DES VARENNES	2 AVENUE DES 28 ARPENTS	94 862	BONNEUIL SUR MARNE Ce	OUI
BORDEAUX-ARTIGUES Groupe Vignelongue	ROUTE DE BERGERAC	AV. DE L'ILE DE France	33 370	ARTIGUES PRES BORDEAU	OUI
BORDEAUX-LA TESTE Groupe Vignelongue	650 AV. DE L'EUROPE		33 260	LA TESTE DE BUCH	OUI
BORDEAUX-LE BOUSCAT Groupe Vignelongue	10/18 ROUTE DU MEDOC		33 110	LE BOUSCAT	OUI
BORDEAUX-MERIGNAC Groupe Vignelongue	16 AV. PIERRE MENDES France		33 700	MERIGNAC	OUI
BORDEAUX-VILLENAVE D'ORNON Groupe Vigne	C. COM. GEANT 2		33 140	VILLENAVE D'ORNON	OUI
BOURG en BRESSE - Viriat	851 ROUTE DE PARIS	LES VAREYS	01 440	VIRIAT	OUI
BOURGES - St Germain du Puy	ROUTE DE LA CHARITE	SENTE A RABOT	18 390	SAINT GERMAIN DU PUY	OUI
BRESSUIRE	ROUTE DE NIORT	BOULEVARD DE CORNET	79 300	BRESSUIRE	OUI
BREST-GUIPAVAS	RUE PIER JACKEZ HELIAS	ROCADE EST - LE FROUVEN	29 490	GUIPAVAS	OUI
BRIVE	AV DU PRESIDENT JOHN KENNEDY	ROUTE DE TULLE	19 100	BRIVE	OUI
CAEN - Epron	ROUTE DE CAEN		14 610	EPRON	OUI
CALAIS	ZAC DE VILLARS		62 100	CALAIS	OUI
CARCASSONNE	RUE JEAN MONNET		11 000	CARCASSONNE	OUI
CARRE SENART - Lieusaint	ALLEE DE L'AIR DU TEMPS n°1	ZAC DU CARRE SENARD	77 127	LIEUSAIN	OUI
CHALON SUR SAONE /CHATENOY	ZAC DU MAUPAS	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	71 880	CHATENOY LE ROYAL	OUI
CHALONS EN CHAMPAGNE	14 RUE AUGUSTIN FRESNEL		51 100	CHALONS EN CHAMPAGNE	OUI
CHAMBERY DRUMETTAZ CLARAFOND	C. COM. LECLERC (accès parking C.Cial Leclerc)	(Accès autoroute A41 -Aix sud)	73 420	DRUMETTAZ CLARAFOND	OUI
CHAMBERY-La Ravoire	2045 D1006		73 420	LA RAVOIRE	OUI
CHAMPNIERS	ZAC DES MONTAGNES		16 430	CHAMPNIERS	OUI
CHANCELADE	30 ROUTE DE RIBERAC		24 650	CHANCELADE	OUI
CHARLEVILLE MEZIERES-La Francheville	ZONE COMMERCIALE LA FRANCHEVILLE-GRAND	LIEU-DIT "LE MALADE HOYEAU-MAIL	08 000	LA FRANCHEVILLE	OUI
CHARMEIL - Vichy	SATURNIN	ROUTE DE POURCAIN	03 110	CHARMEIL	OUI
CHATEAU THIERRY-BLESME	3 ROUTE NATIONALE		02 400	BLESME	OUI
CHATEAUBRIANT	1 RUE DU GENERAL PATTON		44 110	CHATEAUBRIANT	OUI le matin seulement
CHATEAUDUN	RN 10		28 200	CHATEAUDUN	OUI
CHATEAUROUX - Le Poinçonnet	ROUTE DE LA CHATRE	LE FORUM	36 330	LE POINCONNET	OUI
CHATEAUROUX-SAINT MAUR	ZAC CAP SUD	5 RUE DES TERRES NOIRES	36 250	SAINT MAUR	OUI
CHATELLERAULT	2 RUE PIERRE AUGUSTIN DANGEARD	PARC DE LA DESIREE - BP 20121	86 101	CHATELLERAULT CEDEX	OUI
CHAURAY	70 boulevard Ampère		79180	CHAURAY	OUI
CHENOVE	Z.I. DE LONGVIC		21 300	CHENOVE	OUI
CHERBOURG - La Glacerie	PARC D'ACTIVITES DES MARETTES	RN 13	50 470	LA GLACERIE	OUI
CHOLET	RUE EUGENE BREMOND	ZAC DU BORDAGE NEUF	49 300	CHOLET	OUI
CLAYE SOUILLY	13 RUE JEAN MONNET	LES SABLONS	77 410	CLAYE SOUILLY	OUI

**ANNEXE 3 – Liste des magasins Participants**

Nom magasin	Adresse 1	Adresse 2	Code postal	Ville	Ouverte le dimanche
CLERMONT FERRAND	BOULEVARD VINCENT AURIOL		63 100	CLERMONT FERRAND	OUI
COMPIEGNE	ZAC du Camp Du Roy	664 avenue jean moulin	60 880	JAUX	OUI
CORMEILLES-EN-PARISIS	ALLEE DU 7e ART		95 240	CORMEILLES EN PARISIS	OUI
COUTANCES	2 RUE DE LA GLACIERE		50 200	COUTANCES	OUI
CREIL-RANTIGNY	4 ROUTE DE NEUILLY	ZIC DES GRANDS CHAMPS	60 290	RANTIGNY	OUI
DADONVILLE	ZA Les Portes du Gâtinais		45 300	DADONVILLE	OUI
DAMMARIE LES LYS	ZAC DU PLATEAU DE BIERE	RUE CHARLES LOUIS VERNIN	77 190	DAMMARIE LES LYS	OUI
DIEPPE St Aubin sur Scie	55, ROUTE DE PARIS		76 550	SAINT AUBIN SUR SCIE	OUI
DOMERAT	ZAC DE CHATEAUGAY		03 410	DOMERAT	OUI
DUNKERQUE-GRANDE SYNTHÉ	AVENUE MENDES France		59 760	GRANDE SYNTHÉ	OUI
ETAMPES	AVENUE ANDRE GAUTIER		91 150	ETAMPES	OUI
EVREUX	RN 13	ROUTE DE PARIS	27 930	LE VIEIL EVREUX	OUI
FLINS	ZAC LES MERCIERS - LD SOUS LES MURS DU PARC LES MERCIERS	RD 14	78 410	FLINS SUR SEINE	OUI
FORBACH	ZONE INDUSTRIELLE CARREFOUR DE L'EUROPE		57 600	FORBACH	NON
FOUGERES-LECOUSSE	ZAC DU PARC	RUE DU PIGEON BLANC	35 133	LECOUSSE	OUI
FREJUS Capitou	1586 AVENUE JEAN LACHENAUD	ZA LE CAPITOU	83 600	FREJUS	OUI
FREJUS Centre	59 AVENUE DE PROVENCE		83 600	FREJUS	OUI
GAP	ESPACE TOKORO	24 BOULEVARD D'ORIENT	05 000	GAP	OUI
GOMETZ le Chatel	1 RUE DU FROMENTEAU	LES HAUTS DES VIGNES	91 940	GOMETZ LE CHATEL	OUI
GRANVILLE - Yquelon	210 ROUTE DE VILLEDIEU		50 400	YQUELON	OUI
GROSLAY	RUE DE SARCELLES		95 410	GROSLAY	OUI
GUERANDE	ZA DE VILLEJAME	RUE DE BREHANY	44 350	GUERANDE	OUI
GUERET	8 RUE ERIC TABARLY		23 000	GUERET	OUI
HENIN BEAUMONT	AVENUE DU BORD DES EAUX	ZAC DU BORD DES EAUX	62 110	HENIN BEAUMONT	OUI
JOUE LES TOURS	9 RUE GUTENBERG		37 300	JOUE LES TOURS	OUI
JOUY AUX ARCHES	ZONE ACTISUD	3 RUE SAUSSAIE EN MI-TERRÉ	57 130	JOUY	NON
LA FLECHE	Z. COMMERCIALE DE LA MONNERAIE		72 200	LA FLECHE	OUI
LA LONDE	LA PASCALETTE	RD 559	83 250	LA LONDE LES MAURES	OUI
LA QUEUE EN BRIE	2 RUE ARMAND PEUGEOT		94 510	LA QUEUE EN BRIE	OUI
LA ROCHE SUR YON	RUE CLAUDE CHAPPE		85 000	LA ROCHE SUR YON	OUI
LANESTER - Caudan	ROUTE DE KERVIEC		56 850	CAUDAN	OUI
LANGRES	LOTISSEMENT SABINUS GRAND SUD		52 200	LANGRES	NON
LAON	134 AVENUE MENDES France		02 000	LAON	OUI
LATTES	CENTRE COMMERCIAL GRAND SUD	ZAC DES COMMANDEURS	34 970	LATTES	OUI
LAVAL - St Berthevin	BOULEVARD LOUIS ARMAND		53 940	SAINT BERTHEVIN	OUI
LAXOU	RUE DU VERMOIS	ZAC DE LA SAPINIERE	54 520	LAXOU	OUI
Le Mans - RUAUDIN	FAMILY VILLAGE - ZAC DES HUNAUDIÉRES	1 BLD DES HUNAUDIÉRES	72 230	RUAUDIN	OUI
Le Mans - SAINT SATURNIN	ZAC DES PORTES DE L'OCEANE	N. 138	72 650	SAINT SATURNIN	OUI
LEMPDES	64 AVENUE DE L'EUROPE		63 370	LEMPDES	OUI
LIMOGES	160 ROUTE DE NEXON		87 000	LIMOGES	OUI
LISIEUX - glos	46 AV. GEORGES DUVAL		14 100	GLOS	OUI
LONGWY-LEXY	81 RUE DE LA CARRIERE		54 720	LEXY	OUI
MARCQ EN BAROEUL	PARC D'ACTIVITES LE CHEVAL BLANC	RN 17	59 700	MARCQ EN BAROEUL	OUI
METZ-BORNY	RUE DES DINANDIERS		57 070	METZ	NON
MONTAUBAN SUD	1849 AVENUE DE L'EUROPE		82 000	MONTAUBAN	OUI
MONTAUBAN VALINE	PARC COMMERCIAL D'AUSSONNE	RN 20	82 000	MONTAUBAN	OUI
MOUROUX	36 AVENUE DE PARIS		77 120	MOUROUX	OUI
MUZILLAC	ZAC DU PARC		56 190	MUZILLAC	OUI
NANCY	ZAC DE PULNOY ESSEY	24 RUE DES TARBES	54 270	ESSEY LES NANCY	OUI

**ANNEXE 3 – Liste des magasins Participants**

Nom magasin	Adresse 1	Adresse 2	Code postal	Ville	Ouverte le dimanche
Nantes BASSE GOULAINÉ	ZONE POLE SUD	ROUTE DE CLISSON	44 115	BASSE GOULAINÉ	OUI
Nantes BOUGUENAIS	LA CHATAIGNERAIS	LIEU-DIT LE MARAIS BOUGON	44 340	BOUGUENAIS	OUI
NANTES-CARQUEFOU	ROUTE DE PARIS	ALLEE DES MARONNIERS	44 470	CARQUEFOU	OUI
NANTES-ORVAULT	ROUTE HELENE BOUCHER	ZAC FORUM D'ORVAULT	44 700	ORVAULT	OUI
NEUILLY S MARNE	AVENUE JEAN JAURES		93 330	NEUILLY SUR MARNE	OUI
NICE	742 ROUTE DE GRENOBLE		06200	NICE	OUI
NIMES	ZAC DU MAS DE VILLE	67 RUE CRISTINO GARCIA	30 000	NIMES	OUI
NIORT	12 ROUTE DE LA ROCHELLE		79 000	BESSINES	OUI
ORLEANS	13 RUE C. LEVY	ZAC DE LA CIGOGNE	45 100	ORLEANS	OUI
ORNEX	ZA LA MALADIERE - RN5	110 RUE DE PERRUET	01 210	ORNEX	OUI
PAU	ALLEE DE MORLAAS		64 000	PAU	OUI
PERPIGNAN	ILOT UN MAS BALANDE	ROUTE D'ELNE	66 000	PERPIGNAN	OUI
PEZENAS	RUE TASTAVIN LLOPIS		34 120	PEZENAS	OUI
POITIERS	AVENUE DU 11 NOVEMBRE	PARC COMMERCIAL GRAND LARGE	86 000	POITIERS	OUI
PONTARLIER	87 RUE DES SALINS		25 300	PONTARLIER	NON
PONTIVY	74 RUE ALBERT DE MUN		56 300	PONTIVY	OUI
PORNIC	ZAC DE L'EUROPE		44 210	PORNIC	OUI
REIMS-CORMONTREUIL	33 RUE DES LAPS		51 350	CORMONTREUIL	OUI
Rennes CAP MALO	AVENUE DU GRAND JARDIN		35 520	LA MEZIERE	OUI
RENNES Cesson	PARC D'ACTIVITE DES PEUPLIERS 2		35 510	CESSON SEVIGNE	OUI
SAINTES	RUE DES CAPUCINS		17 100	SAINTES	OUI
SARAN	RUE PASSE DEBOUT		45 770	SARAN	OUI
SAUMUR-DISTRE	ZAC DU CHAMPS PLANCHARD		49 400	DISTRE	OUI
SOISSONS	ALLEE DES PLATANES		02 200	SOISSONS	OUI
SOYAUX	256 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	ROUTE DE PERIGUEUX	16 800	SOYAUX	OUI
ST CLEMENT SENS	D939		89 100	SAINT CLEMENT	OUI
ST ETIENNE - St Priest en Jarez	1 RUE RENE COTY	ZI DU BOIS MONZIL	42 270	SAINT PRIEST EN JAREZ	OUI
ST LO	RUE DES 5 CHEMINS		50 000	SAINT LO	OUI
ST MALO	ZA LA CROIX DESILLES	RUE DU COLONEL ARMAND	35 400	SAINT MALO	OUI
ST PIERRE DU MONT	1671 AVENUE DU PRESIDENT JOHN KENEDY		40 280	St PIERRE DU MONT	OUI
TARBES	ROUTE DE PAU		65 000	TARBES	OUI
TERRASSON	Z. COMMERCIALE DU COUTAL		24 120	TERRASSON LAVILLEDIEU	OUI
TERVILLE	RUE DU LINKLING	CENTRE COMMERCIAL GERIC	57 180	TERVILLE	NON
THILLOIS REIMS	PARC MILLESIME	RN31	51 370	THILLOIS	OUI
TOULON - La Garde	232 ALLEE DES 4 CHEMINS		83 130	LA GARDE	OUI
TOULOUSE MONTAUDRAN	ANGLE ROUTE DE REVEL /	ROUTE DE LABEGE	31 400	TOULOUSE	OUI
TOULOUSE PORTET	295 ROUTE D'ESPAGNE		31 100	TOULOUSE	OUI
TOURS	45 RUE VEDRINES		37 100	TOURS	OUI
TREGASTEL	75 RUE DE POUL PALUD		22 730	TREGASTEL	OUI
TRELISSAC	RN 21	CENTRE COMMERCIAL LA FEULLER	24 750	TRELISSAC	OUI
TRIGNAC	ZAC DE LA FONTAINE AU BRUN	C. COM. AUCHAN	44 570	TRIGNAC	OUI
TROYES-SAINT PARRÉS AUX TERTRES	81 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE		10 410	SAINT PARRÉS AUX TERTRES	OUI
VALENCIENNES - La Sentinelle	AVENUE GAMBETTA		59 174	LA SENTINELLE	OUI
VANNES	RUE MARCELIN BERTHELOT	ZONE DE PARC LANN	56 000	VANNES	OUI
VERNOUILLET	ZAC DE LA GROSSE PIERRE		78 540	VERNOUILLET	OUI
VILLABE	ENS COMMERCIAL - ZAC DES BRATEAUX - ZONE Z	BATIMENT ROSA	91 100	VILLABE	OUI
VILLEBAROU	CENTRE COMMERCIAL BLOIS 2	ROUTE DE VENDOME	41 000	BLOIS VILLEBAROU	OUI